



Assemblée Nationale
Mission parlementaire d'information sur la famille et les droits des enfants

Audition des associations LGBT
Compte rendu de l'audition
Du 13 juillet 2005

Audition ouverte au public et à la presse.

Associations invitées

L'inter-associative Inter-Igbt, représentée par Laurent Cheno

L'APGL, représentée par Martine Gross

Coparentalité, représentée par Eric Verdier

Homosexualité et socialisme, représentée par Alexandre Carelle

Gay Lib, représenté par Stéphane Dasse

Parlementaires présents

UMP (10 sur 18): Martine Aurillac, Christine Boutin, Patrick Delnatte, Pierre-Louis Fagniez, René Galy-Dejean, Sébastien Huygue, Nadine Morano, Jean-Marc Nesme, Valérie Pécresse (rapporteuse), Michèle Tabarot

Groupe socialiste (2 sur 8) : Patrick Bloche (président), Annick Lepetit

Groupe UDF (1 sur 2) : Pierre Christophe Baguet

Déroulement de l'audition : 10h-13h

Introduction par le président

Intervention des associations : 10 minutes chacune

Questions des parlementaires

Réponses des associations

Introduction

Le président, Patrick Bloche a présenté les intervenants et a indiqué que **l'APGL serait entendu plus longuement à la rentrée.**

La rapporteure, Valérie Pécresse, a souhaité préciser sa position suite à un article dans Le Monde relatant le voyage de la mission en Belgique et aux Pays Bas. L'article lui prêtait la position selon laquelle elle serait favorable à un mariage sans la filiation. Elle précise que le mariage ne peut aller sans la filiation. Ce qui ne signifie pas nécessairement qu'elle soit d'accord pour l'ouvrir aux couples de même sexe mais simplement que s'il doit être ouvert c'est tel qu'il est et pas un mariage homosexuel diminué.

Intervention des associations

Laurent Chéno, inter-lgbt a rappelé les revendications communes aux associations de l'inter sur la conjugalité, l'amélioration du pacs, le mariage, l'ouverture de l'adoption plénière ouverte à tous les couples, la possibilité d'adopter l'enfant du conjoint, reconnaissance du parent social par délégation de l'autorité parentale en modifiant l'article de la loi du 4 mars 2002 pour ôter « lorsque les circonstances l'exigent ».

Martine Gross : mon exposé a duré 20 minutes. Après de très brefs repères sur l'homoparentalité en France et l'APGL, j'ai exposé les propositions de l'APGL basée sur les principes d'égalité de protection des enfants et d'égalité de tous les citoyens. Un droit de la filiation basée sur une éthique de la responsabilité et non sur le primat du biologique. La séparation des trois aspects de la filiation. Le livret de l'enfant. Adoption par le second parent, statut de parent social allant jusqu'à l'adoption simple, ouverture pma, encadrement légal maternité pour autrui, fin des discriminations dans les conflits parentaux, pour l'agrément, dans les décisions de partage de l'autorité parentale, etc... J'ai terminé sur l'invitation au colloque international (à propos duquel Patrick Bloche a surenchéri en expliquant que les parlementaires s'inscriraient très probablement au dernier moment et qu'il les invitait à s'y rendre)

L'impression suite aux questions des parlementaires c'est que mon exposé était beaucoup trop technique pour des personnes ignorant quasiment tout du sujet. De plus comme il s'agit d'une réforme du droit de la famille, ça touchait à de très nombreux points et j'ai eu le sentiment que les auditeurs avaient perdu pied.

NOTE SCR : à mon sens, l'exposé était très clair et synthétique, tout en étant le plus complet ce qui est normal car nous sommes les principaux intéressés / ils ont écoutés attentivement. Il est clair que pas mal de membres présent avaient l'air complètement décalés par rapport à notre réalité, à part Valérie Pécresse, Patrick Bloche, Nadine Morano et Annick Le Petit ...

Eric Verdier, coparentalité : a exposé l'importance du concept d'équité entre les hommes et les femmes dans la coparentalité. Revendique la résidence alternée 50-50 dès lors que l'un des deux le demande. Protéger les liens de l'enfant avec son père et sa mère. Il préconise que le mot conjoint désigne dorénavant dans le code civil le marié, pacsé ou concubin, que le terme époux soit remplacé par conjoint, que les termes père et mère soient remplacés par le terme parent. Il a également insisté sur la possibilité de faire une recherche en paternité. Le primat du biologique n'est selon lui pas suffisamment respecté du fait de cet interdit de la recherche en paternité. Pour lui, la famille c'est un père et une mère.

Il a commencé son exposé par indiquer que le terme de famille homoparentale était un terme homophobe (sic) et a terminé en citant une intervention qu'il a faite à la Fenamef (fédération nationale des médiateurs familiaux) où il a déconstruit (sic) l'homoparentalité.

Il demande à la mission d'être entendu lui aussi plus longuement à la rentrée

Note SCR : *il ne faut pas confondre la désignation d'une catégorie (: il faut bien un terme pour désigner les familles homoparentales - à l'instar des autres familles : hétéroparentales , recomposées , monoparentales) avec le statut unique égalitaire revendiqué pour l'ensemble de ces familles.*

Alexandre Carelle, HES : lui aussi à insisté sur le fait que homoparental était un terme inapproprié du fait qu'il n'y avait pas selon lui de spécificité dans ce type de famille (Note - même remarque que précédemment) . Il a repris les principales revendications citées par l'inter lgbt en mettant l'accent sur ce qui se passe à l'étranger : Espagne, Belgique etc..

Stéphane Dassé, Gay lib : a fait un exposé très pédagogique des travaux de gay lib sur l'homoparentalité et sur la conjugalité. Sur la conjugalité, les revendications sont les mêmes que celles de l'inter. Leurs réflexions sur l'homoparentalité, tout comme celles d'HES et de l'inter lgbt, sont directement issues du travail de l'APGL. Il a su les exposer de manière à retenir l'attention des parlementaires, en particulier sur l'engagement parental, le statut du parent social, la PMA ainsi que sur le partage de l'autorité parentale. C'était très bien pour la cause de l'homoparentalité, même si mon ego en a pris un coup. En a aussi pris un coup ma sensibilité politique quand il a récupéré les « valeurs d'engagement comme des valeurs qui sont un peu les nôtres », c'est à dire des valeurs de droite... et qu'il a parlé d'aspiration à la normalisation .

NB /COMMENTAIRE SCR : *A l'instar de l'APGL Stéphane DASSE a également parlé des « Maternités pour autrui » (totalement occultées par HES et l'inter - lgbt , cette dernière confondant toujours -sic - l'homoparentalité avec l'adoption ... Stéphane DASSE a fait référence au « non lieu » de CRETEIL d'octobre 2004 en parlant de l'intérêt des enfants .Toutefois à mon sens la solution préconisée : « considérer la MPA comme une adoption à l'étranger » n'est pas transposable à notre cas : les pères ayant recours à la « maternité pour autrui » sont les pères biologiques des enfants nés par ce biais . Ils ont juste à les reconnaître aux USA ; il ne s'agit pas d'adoption . La question se pose uniquement pour les mères des couples hétérosexuels demandeurs, car la question de la substitution de la mère se pose (ce qui n'est pas le cas chez nous : la mère reste la mère dans tous les cas) .*

On peut dire que 4 interventions sur 5 ont été totalement au diapason. Et si l'intervention d'Eric Verdier est un peu différente car se concentrant surtout sur la coparentalité et les parents biologiques, je ne suis pas certaine que les parlementaires en face l'aient réalisé.

Questions des parlementaires

Jean-Marc Nesme :

- Il s'est exprimé très longuement ce qui lui a valu une réflexion du président. Il a d'abord cité l'idéologie du genre (*théorie du « gender »*) à laquelle il n'adhère pas, sur laquelle nos revendications seraient basées: hommes et femmes seraient interchangeables, leurs fonctions, leurs rôles le seraient également, la différence des sexes devrait selon cette idéologie être remplacée par la différence des sexualités. Rendre le mariage neutre, rendre les relations familiales neutres en niant les différences morphologiques, cela signifierait une révolution anthropologique, juridique, une vraie révolution politique.

- il a continué avec « l'homosexualité est d'ordre privé », l'état n'a pas à prendre en charge la vie sentimentale des citoyens. Au milieu de tout ça, « quid de l'enfant » ?

- allant crescendo dans l'homophobie : « les enfants ont le droit de ne pas avoir des parents homosexuels » ; « l'enfant n'est pas un objet , *pas un droit* » ; « je respecte les personnes homosexuelles mais je ne souhaite pas qu'on détruise ce que les sociétés ont mis des millénaires à construire ».

Au principe d'égalité des droits , il faut privilégier le principe constitutionnel de précaution .

Il a également repris le discours sorti lors de la réforme de l'adoption face à la proposition

d'amendement de Martine BILLARD : nos revendications seraient contraires au droit international : article 16 § 1 et 3 de la déclaration universelle des droits de l'homme , jurisprudence de la CEDH (arrêt du 30.07.1998) .

- puis une critique en règle des études : on peut s'interroger sur leur validité puisqu'elle vont toutes dans le même sens de « no difference », elles sont louches « *alibis* », les échantillons étudiés sont trop petits, les enquêtes portent sur les enfants très jeunes, ce sont souvent les parents qui répondent aux enquêtes (*justification : difficile de rencontrer les enfants : peur des stigmatisations - sic-*), l'étude de Nadaud montre que 41% des enfants font l'objet de suivis spécialisés, quand aura-t-on enfin une étude scientifique (sic) sur la problématique de l'intérêt des enfants ? *quid de l'altérité homme-femme ?*

Jean-Louis Fagniez

Pour faire simple, ne souhaitez-vous tout simplement pas que l'adoption conjointe soit ouverte aux pacsés ?

Refuse de prendre en compte les pays étrangers (Belgique , PB , Espagne) comme exemple (on est capable de trouver des solutions propres , comme la loi sur l'euthanasie - solution exemplaire propre à la France).

OK pour un conservatoire des origines en matière de PMA .

Il ne faut pas parler de « maternité pour autrui » mais de « gestation pour autrui ».

NB / COMMENTAIRE SCR : A ce sujet je ne suis pas d'accord, il faut rester attaché au terme « maternité pour autrui », car dans notre cas la mère reste la mère. Il n'y a pas de substitution de la mère demandeuse à la mère de substitution comme dans les couples hétérosexuels demandeurs. Dans la plupart des cas les liens sont conservés avec la mère pour autrui. Il n'y a pas d'anonymat des origines. L'enfant connaîtra sa mère biologique.

Patrick Delnatte

Il faut tenir compte des droits de l'enfant à avoir un père et une mère, qu'en faites-vous ?

Pour moi, une famille c'est un père et une mère (ce à quoi Eric Verdier a répondu que pour lui aussi - sic !). *Quid de la responsabilité des adultes ? le principe de réalité absout t'il la responsabilité ?*

Nadine Morano

Il faut partir de la réalité.

J'ai été élevé » dans un milieu traditionnel Catholique , éduquée chez les Sœurs . Mais j'ai rencontré des familles homoparentales . Il faut partir du principe de réalité .

Les enfants élevés dans ces familles existent.

Il faut qu'ils aient les mêmes droits que les autres enfants. En particulier, que se passe t'il si le seul parent décède ?.. ; il faut aménager l'autorité parentale.

Question au sujet du livret de l'enfant : ne risque-t-il pas d'y avoir des différences entre les enfants à cause de ce document ?

Quid de l'adoption : pas assez d'enfant adoptables en France ?

Quid du statut exact du beau parent ?

Il faut des études supplémentaires .

Christine Boutin :

« Moi je n'ai pas été élevé chez les Sœurs ... ce sera la seule chose que je dirais dans cette table ronde » ...

Pierre Christophe Baguet

Pour moi ce qui fait famille c'est un homme et une femme.
Est d'accord pour améliorer le pacs.

Question : y a t-il un consensus entre vous dans le détail des améliorations à apporter au PACS ?

Statut du beau parent : quid de la parenté sociale ?

Annick Le Petit

Remercie les associations d'être toutes venues contrairement à une autre audition (elle fait référence aux associations familiales ce qui fâche ses voisins PC Baguet et JM Nesme). Insiste sur le fait de la pluralité des familles (*la notion de « famille n'est plus unique »*) et de l'effort que les associations ont fait de présenter des réformes qui tiennent compte de cette pluralité.

Sébastien Huyghe

Avec vos revendications qui vont si loin, ne craignez vous pas d'entraîner encore plus d'homophobie ? *Il faut aller pas à pas sinon cela génèrera davantage d'homophobie encore .*

Valérie Pecresse

Lors du voyage de la mission parlementaire aux Pays bas et en Belgique, elle était perplexe devant la situation d'un couple de lesbienne ayant eu recours au don de sperme d'un ami. L'autorité parentale a été partagée entre elles mais le géniteur n'a aucun droit et ne peut en avoir. Et d'un autre coté les hommes cherchent des mères ...

Même dans ces pays on a substitué le tabou « couple = un homme + une femme » par celui de « la biparentalité (il faut deux parents) ». Or dans les cas de coparentalité souvent il y a plus de deux parents (3 ou 4)

Comment régler cette question de la pluriparentalité ? est-ce pensable d'avoir plus de deux parents égaux devant la loi ?

Patrick Bloche

Dans une adoption conjointe par des personnes de même sexe, que faire du « né de » ?

Se déclare sensible au discours républicain : égalité des droits / non discrimination.

Lutter contre les discriminations , c'est lutter contre le communautarisme . Au-delà c'est revendiquer le droit à l'indifférence .

Il faut partir des situations de fait : pourquoi ne pas faire évoluer le droit de l'adoption avant le mariage ?

Demande à Stéphane DASSE le point sur la réforme du PACS compte tenu des liens entre Gay Lib et le gouvernement ;

René GALY-DEJEAN :

Vous citez le cas de l'Espagne : croyez vous que les revendications qui sont les votre sont- de nature à enrayer la situation de suicide démographique de ce Pays ?

NB : commentaire SCR / sic - favoriser l'homoparentalité c'est aussi favoriser la natalité

...

Réponse des associations

Sur la question de Valérie Pecresse :

Stéphane Dassé (Gay Lib) a parlé du statut de parent social qui serait établi par contrat.

Eric Verdier a parlé de la primauté des parents biologiques.

Sur l'intervention de JM Nesme :

Laurent Cheno (Interlgbt) a fait remarquer que c'était l'intervention la plus idéologique de toutes *et que nos revendications étaient d'ordre pragmatiques et non théoriques* .

Eric Verdier a parlé d'homophobie détournée et l'a invité à déjeuner pour discuter plus longuement.

Sur la question de René GALY DEJEAN : il a été répliqué qu'il n'y avait pas de problème de natalité en France .

Réponse APGL :

- mise au point sur les études : je ne comprends pas l'argument qui consiste à les trouver suspectes parce qu'elles vont dans le même sens. Les échantillons sont petits mais la population n'est pas très nombreuse. Les 41% d'enfants suivis cités par S. NADAU sont à mettre sur le compte de la vigilance des parents tout comme d'autres familles atypiques comme les parents adoptifs. Enfin, il est faux de dire que les études ne se penchent que sur les très jeunes enfants, il y a des études longitudinales telles celle de Tasker et Golombok étudiant les mêmes enfants depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte. J'avais noté de parler du manque de subvention lorsqu'on veut faire une étude universitaire... mais j'ai oublié
- livret de l'enfant : j'avais noté de répondre que le document était personnel mais j'ai oublié
- adoption conjointe par deux personnes de même sexe: le « né de » deviendra « fils de »
- pluriparentalité, statut du parent social : deux parents principaux (ceux qui se sont engagés, ce ne sont pas nécessairement les biologiques) et un statut de parent social pour les autres. Ce statut s'obtient par possession d'état avec l'accord des parents légaux immédiatement pour les coparents, après deux ans

pour les beaux-parents. Le statut se décline sur 4 axes : autorité parentale, protection des liens avec l'enfant, obligations alimentaires, legs et successions. Une personne ayant statut de parent social doit pouvoir recourir à l'adoption simple avec l'accord des parents pour pérenniser ses liens avec son enfant

- adoption par les pacsés : non, adoption pour tous les couples concubins, mariés ou pacsés. Le lien parent enfant ne doit pas dépendre du type d'union entre les parents. Le couple peut se défaire, les liens parents enfants doivent perdurer au delà.

Martine Gross et *SCR*, *présent dans le public, qui a complété et commenté le compte rendu initial (commentaires en italique dans le texte)*